

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE EXTÉRIEURE

« Que serait-il advenu si ce qui a eu lieu ne s'était pas produit et si ce qui ne s'est pas produit avait eu lieu ? »

Excusez cette question. Elle est encore plus inutile qu'embrouillée. Elle est cependant celle à laquelle, depuis plusieurs jours, s'efforcent de répondre tous les publicistes qui en France — et ailleurs — commentent l'assassinat de l'Archiduc-héritier tué à Sarajevo.

Les prophètes en matière de politique étrangère nous avaient souvent entretenus des événements qui se dérouleraient lorsque François-Ferdinand recueillerait la succession de François-Joseph. Voici que les faits ont apporté à leurs vaticinations un formidable démenti. L'archiduc est mort et le vieil empereur règne encore opposant soit une résignation d'indifférente sénilité, soit plutôt une fermeté héroïque et presque sublime aux drames qui viennent, avec une obstination acharnée, battre les dernières années de sa longue carrière.

Quelle eût été l'action de François-Ferdinand s'il avait exercé le pouvoir ? Dans quel sens aurait-il orienté la politique de la double monarchie ? Aurait-il encore resserré le lien qui la rattachait à l'Allemagne ? Aurait-il, au contraire, tenté d'affranchir l'antique famille des Habsbourg de la lourde et humiliante tutelle de ces Hohenzollern qui pouvaient lui apparaître comme des parvenus ? Certes, ce sont là des questions qui aujourd'hui se révèlent vaines et qui peut-être l'étaient déjà hier.

L'influence exercée par un homme, si vigoureuse que soit sa personnalité, sur une nation et sur les relations internationales, n'est jamais aussi décisive que l'imagination des observateurs superficiels qui volontiers prennent les symptômes pour les causes et se figurent que c'est la fumée de la locomotive qui commande la marche du train. Cependant le fait que l'on pouvait attribuer une telle importance aux sentiments, aux aspirations, aux sympathies, aux croyances d'un futur empereur de l'Autriche-Hongrie dénote surtout dans ce grand empire un état de trouble et de confusion. Nous attribuons d'autant plus de valeur agissante au caractère et au tempérament de l'individu qu'il est tenu de chercher sa voie et de donner son impulsion au milieu de circonstances plus obscures et de forces plus diverses, plus nombreuses et plus opposées.

En Angleterre, en Italie, en Allemagne même, le prince héritier pourrait avoir le désir d'affirmer sa personnalité par des manifestations plus ou moins originales et plus ou moins déferentes à l'égard du souverain, son père. Il s'oppose pour se poser, parfois même plus simplement pour poser. Le jour où il monte sur le trône il renonce à de telles exubérances parce que des nécessités nationales plus fortes que sa fantaisie s'imposent à lui.

Si la politique qu'aurait suivie François-Ferdinand, si celle qui inspirera le nouvel héritier n'apparaissent pas avec une lumineuse évidence, c'est parce que les nécessités nationales qui doivent dominer l'évolution de l'Autriche-Hongrie ne se révèlent pas avec plus de clarté. Les éléments ethniques qui entrent dans la composition de l'empire se développent dans des proportions très inégales ; de là de fréquentes ruptures d'un équilibre par lui-même fort instable ; de là aussi le problème qui se pose pour tous les dirigeants austro-hongrois de savoir quelle place sera faite à chacun de ces peuples juxtaposés les uns aux autres plutôt qu'organisés entre eux.

Les dernières guerres balkaniques ont multiplié et grossi des difficultés déjà nombreuses. Les

succès de la Serbie et de la Roumanie, l'accroissement territorial et le prestige national qu'elles en ont tirés ont tourné vers Belgrade et vers Bucarest les regards des Serbes et des Roumains soumis à la domination autrichienne. La Serbie grandissante rend plus proche le rêve de la Grande Serbie : les peuples comme les corps s'attirent en raison directe de leur masse. C'est ce qui explique l'attitude de l'Autriche au moment de la seconde guerre balkanique ; c'est ce qui ne justifie pas, mais qui permet de comprendre l'exaspération agressive de la presse autrichienne à l'égard de la Serbie. Le gouvernement de Belgrade n'est ni directement, ni indirectement responsable, à un degré quelconque, de l'attentat qui s'est renouvelé à Sarajevo sous l'œil bouché d'une police paralytique. Il ne faudrait pas que l'administration de la Bosnie aille imaginer je ne sais quelle diversion furieuse pour faire pardonner sa propre négligence. Le crime qui vient d'être perpétré ne saurait avoir de prétexte à une sorte de revanche de l'Autriche contre la Serbie. Ce serait moralement criminel, ce serait politiquement maladroit.

La constitution même de l'Autriche qui s'efforce de maintenir dans le cadre d'une grande nation des peuples de culture et de races différentes lui impose le devoir de leur accorder à tous un régime de tolérance et de liberté. Cette association de nationalités diverses ne peut durer que par le respect mutuel des divers associés et grâce à la défense par tous des droits de chacun. L'existence de l'Autriche-Hongrie peut être une nécessité européenne ; sa désagrégation ou plutôt son démantèlement menacerait la civilisation contemporaine des plus sombres catastrophes. Mais pour que l'Autriche ne soit pas un simple conglomérat, pour qu'elle constitue, à défaut d'un organisme, une association durable et bienfaisante, il est indispensable que ses gouvernants se montrent, à l'égard des diverses nationalités, équitables et bienveillants. Sa structure est telle qu'elle ne peut subsister, qu'elle ne peut être forte qu'à la condition d'être pacifique et juste.

T. STEEG, député de la Seine, ancien Ministre.

SÉNAT

Séance du 4 Juillet 1914

Dans sa séance du matin le Sénat reprend la discussion de l'impôt sur le revenu qui est désormais incorporé à la loi de finances. Le Sénat détermine à présent les modalités sur l'application de cette réforme. M. Guillier, dépose la motion suivante sur l'article 10.

« Le revenu familial global est pour l'application des dispositions ci-après, divisé par le nombre des personnes constituant la famille et considéré comme formant autant de revenus distincts ou égaux séparément frappés ».

Mais après une intervention de M. Noulens, la disposition Guillier est repoussée par 186 voix contre 94. L'article 10 et l'article 11 sont votés.

Séance de l'après-midi

Sur demande de M. Herveay, le rapporteur répond que l'indemnité parlementaire sera soumise à l'impôt. M. Servant développe un amendement tendant à remplacer l'article 12 par le texte suivant :

« L'impôt est établi d'après le montant total du revenu net annuel dont dispose chaque contribuable, eu égard aux propriétés et aux capitaux qu'il possède ».

Combattu par M. Doumer et par le ministre des finances, l'amendement Servant est repoussé par 218 voix contre 48.

L'article 12 est réservé. Les articles 13, 14, 15, 16 et 17 sont votés.

La suite de la séance est renvoyée à lundi. Et la séance est levée.

Séance du 6 Juillet 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a repris la discussion du budget.

L'article 12, modifié est adopté.

L'article 18 est mis en discussion.

« Art. 18. — Les contribuables passibles de l'impôt, souscrivent une déclaration de leur revenu global avec faculté d'appuyer cette déclaration de leur revenu du détail et des éléments qui le compose. »

Divers amendements sont déposés sur cet article par MM. de Selves, Barbier.

Les divers amendements sont repoussés et l'article 18 est voté.

Les articles 19 et 20 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Les grosses fortunes en Prusse

On vient de publier les statistiques sur la situation des fortunes en Prusse pendant l'année 1913.

Il ressort de ces statistiques que le nombre des possesseurs de grosses fortunes s'est sensiblement élevé.

On compte 22.239 personnes ayant un revenu de 30.500 à 100.000 marks (20.999 l'année précédente) ; 4.416 personnes ayant un revenu de 100.000 à 500.000 marks (4.136 l'année précédente) ; 133 personnes ayant un revenu de 500.000 à 1 million de marks.

Le nombre de personnes possédant plus d'un million de revenu s'est élevé de 87 à 89.

Quand le talent ne suffit pas...

Autrefois, pour faire parler d'elles, certaines artistes, assoiffées de réclame, faisaient voler leur collier. Mais les meilleurs choses se gâtent, et aucun artiste aujourd'hui n'oserait avouer qu'elle a perdu ses perles... même si c'était vrai.

Alors, le vol ne rendant plus, on va jusqu'au crime. On « disparaît mystérieusement », on fait courir la police, on mystifie les magistrats, et quand tous les journaux ont publié votre photographie et votre biographie, on revient.

L'artiste, totalement inconnue avant sa « disparition mystérieuse », est devenue presque célèbre, on l'engage et les badauds veulent la voir.

C'est ainsi que la princesse Mestchersky, la fameuse danseuse russe dont tous les journaux parlèrent la semaine dernière, va faire ses débuts dans un music-hal des boulevards.

La princesse s'est trompée de carrière. Ce n'est pas danseuse, c'est barman qu'elle devait être.

INFORMATIONS

Election législative

DEUX-SÈVRES

Arrondissement de Bressuire

Une élection législative a eu lieu dimanche 5 juillet, dans l'arrondissement de Bressuire pour procéder au remplacement de M. Taudière, conservateur, décédé.

Voici les résultats du scrutin : Inscrits, 28.176 ; votants, 21.726 ; suffrages exprimés, 21.244.

MM. de Puineuf, union libérale et conservateur.....	Elu.....	12.892 v.
René Héry, candidat du Congrès républicain.....		5.927 —
Edmond Jallet, soc. unifié.....		2.393 —
Leloup, rép. social.....		20 —
Rambert, progressiste.....		12 —
Blancs ou nuis.....		482 —

Au Maroc

La sortie décidée pour le 30 juin, s'est effectuée avec un plein succès dans la région située à l'ouest du camp contre les fractions rebelles des Riata, des Ait Ayachett, des Beni M'Tir.

Au cours de cette sortie, le commandant de la cavalerie a fait exécuter une charge par l'escadron de spahis du capitaine Aïmond. Cet escadron, lancé au moment opportun, a sabré de nombreux Marocains après avoir détruit la casbah des Beni M'Tir.

Nos troupes sont rentrées au camp sans incident.

L'ennemi a résisté très vigoureusement mais avec moins de mordant qu'auparavant, et en laissant voir quelques marques de lassitude.

Nous avons eu un brigadier français et un tirailleur indigène blessés. Nos troupes ont effectué le 2 juillet, une nouvelle sortie dans le but de chercher du fourrage. Cette sortie n'a donné lieu à aucun incident.

Le lendemain les aviateurs militaires Lamorlaye, Feierstein et Perret, ce dernier avec le capitaine Raymond comme observateur, ont exécuté une randonnée et volé au-dessus de la région des Riata en lançant avec succès des bombes sur des groupements ennemis.

On a lu dans toutes les mosquées, une lettre chérifienne annonçant à la population des villes de la côte, la prise de Taza et de Khenifra.

Après la mission de l'Amiral Roussine

Un commandant qui a accompagné l'amiral Roussine en France a fait au Courrier de St-Petersbourg les déclarations suivantes :

Nous rapportons de notre voyage une impression des plus satisfaisantes de l'instruction des marins français, du brillant état des vaisseaux et de toute la partie matérielle de l'escadre de la Méditerranée. Les marins français, matelots et officiers qui sont sous les ordres de l'amiral Boué de Lapeyrie se sont montrés sous le meilleur jour. Ce sont des gens droits et dangereux, comprenant à fond l'œuvre de défense de leur patrie.

Sous l'impression de tout ce que nous avons vu, nous avons oublié les cris des chauvins allemands qui prédisent déjà la perte et la décomposition de la France. L'esprit de courage et le dévouement pour la patrie n'est pas éteint dans le cœur des marins français. En cas de collision dans la Méditerranée, l'Autriche et l'Italie trouveraient dans l'escadre française un ennemi formidable.

Quoi que disent ses ennemis, la France reste toujours une grande nation.

Sous neufs

Les premières pièces de nickel viennent de sortir des presses de la Monnaie. Elles sont petites, légères. Le sou n'est pas plus grand qu'une pièce d'or de dix francs, le décime a le diamètre du louis. La pièce de vingt-cinq centimes, seule, va rappeler par ses dimensions le sou disparu.

La nouvelle monnaie donne satisfaction aux exigences de ceux qui demandent à une pièce de monnaie d'être artistique, mais elle surprendra également par ses dimensions réduites et sa légèreté.

Ce n'est pas tout de suite que nous allons être admis à apprécier les piécettes de nickel. Le stock suffisant pour une première émission ne sera frappée que dans trois mois. Alors seulement la monnaie de nickel sera lancée dans la circulation.

La prohibition des trois couleurs en Alsace-Lorraine

« La « Correspondance Officielle » publie la note suivante : « On a remarqué ces temps derniers, notamment au retour d'excursions, que de nombreuses

personnes portaient ostensiblement, après avoir franchi la frontière, des insignes de toutes sortes aux couleurs françaises. Aussi convient-il de rappeler au public que l'exhibition de ces couleurs constitue un acte défendu par la loi du 11 août 1848, article 6 et par de nombreux jugements postérieurs, et puni de la prison ou d'une forte amende ».

Les obsèques de l'archiduc et de l'archiduchesse d'Autriche

Dans la chapelle de la Hofburg, a lieu le service funèbre pour l'archiduc François-Ferdinand et la duchesse de Hohenberg.

L'empereur y assistait, ainsi que les archiducs, les archiduchesses, toute la cour et les parents du défunt, arrivés à Vienne par la cérémonie, les ministres autrichiens et hongrois, les présidents de Chambres autrichiennes et hongroises, des délégations de ces Parlements.

Les cercueils de l'archiduc et de l'archiduchesse qui étaient arrivés à Pöchlarn à minuit et demi, sont restés en gare dans le wagon spécial jusqu'au moment où ils ont été transférés à Arstetten. Sous une pluie torrentielle, les cercueils ont été mis dans un corbillard de gala.

Le cortège funèbre s'est dirigé vers la rive du Danube, où il est arrivé, au milieu d'une foule formant la haie et qui, profondément émue, rendaient un hommage muet aux défunts.

Les fourgons ont été poussés sur un bac qui traversa lentement le fleuve.

Sur l'autre rive le cortège poursuivit son chemin pendant trois kilomètres et demi jusqu'au château d'Arstetten, où il arriva à 5 heures du matin. Les cercueils furent exposés dans l'église du château ; des prêtres et des religieuses veillèrent alternativement les morts.

Deux trains de cour spéciaux arrivèrent à Gross-Pöchlarn avec les personnages devant assister aux obsèques.

Parmi eux se trouvaient l'archiduc Charles-François-Joseph, et l'archiduchesse sa femme, ainsi que les enfants des défunts, qui se rendaient à Arstetten.

À Arstetten, a eu lieu la bénédiction des corps de l'archiduc François-Ferdinand et de sa femme, à l'église du château, en présence de l'archiduc Charles-François-Joseph, des plus proches parents des défunts, de nombreux membres de la maison impériale et des autres personnes invitées à la cérémonie. C'est le doyen du chapitre Dobner, assisté d'un nombreux clergé, qui a officié auprès des cercueils.

Douze officiers de uhlands et de dragons constituaient la garde d'honneur. Les cercueils ont été transportés au milieu d'une haie formée par les pompiers et les vétérans, par la porte du parc au caveau, où a eu lieu, en présence des plus proches parents des défunts, l'enterrement définitif. Les enfants des victimes assistaient aux obsèques.

En Albanie

L'abdication du prince de Wied serait décidée

On annonce de source diplomatique, qu'il est très probable que le prince Guillaume de Wied ne va pas prolonger son séjour en Albanie. Tout aurait été préparé et serait prêt pour le départ du prince qui quitterait Durazzo d'ici deux ou trois jours au plus tard sur un navire de guerre autrichien.

Cette décision, qui d'ailleurs ne surprendra personne, serait définitive. Plusieurs faits qui se seraient produits ces jours derniers, auraient amené le prince à prendre cette décision douloureuse, mais inévitable. D'abord, le refus de la Roumanie d'autoriser les enrôlements sur tout le territoire roumain pour l'Albanie ; ensuite, la

question financière qui devient de plus en plus urgente à Durazzo, où l'on parle même d'un scandale financier sur le point d'éclater. Enfin, les conditions de la défense de la capitale albanaise qui continuent maintenant au ridicule.

Les désertions parmi les Malissores dégénèrent en une véritable débandade. Hier encore, une bande d'une vingtaine de ceux-ci sont passés au camp étranger emmenant avec eux une mitrailleuse.

Les bruits d'une solution de la crise balkanique dans ce sens sont d'ailleurs confirmés par un symptôme très significatif.

On continue d'annoncer à Durazzo, le départ des principaux personnages de la cour et du corps diplomatique. Turhan pacha a donné le signal de la retraite dans laquelle il a été suivi par le ministre d'Italie, le ministre de l'instruction publique, et finalement par la princesse de Wied et ses enfants.

Essad pacha, qui était demeuré à Naples depuis son expulsion, espérant rentrer un jour ou l'autre en Albanie, vient de partir pour Bari. Les insurgés paraissent avoir compris qu'ils n'ont pas besoin de livre de combats pour s'emparer de Durazzo et voir se réaliser le plus cher de leurs désirs, le départ du prince Wied ; ils continuent donc à se tenir tranquilles, ils n'ont toutefois pas cessé de se maintenir sur leurs positions autour de la capitale albanaise.

Il serait prématuré de faire des prévisions sur la situation qui existera après le départ du prince de Wied. Toutefois, il semble logique que le gouvernement provisoire albanais sera remis entre les mains de la Commission internationale de contrôle qui, comme on le sait, jouit de la confiance des insurgés.

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. Mesnard, député de Lesparre, décédé à Soulac, subitement, dimanche. Il avait été élu en avril 1914.

Le général Metzinger, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, grand-croix de la Légion d'honneur, est décédé à Chalezeule, près de Besançon.

Le général Metzinger était né le 9 novembre 1842, à Dijon.

À New-York, une maison de six étages s'est effondrée. On a retiré trois cadavres des décombres ; on croit qu'il y a de nombreux blessés. La police estime que la catastrophe est due à l'explosion d'une bombe, et croit que l'une des victimes est un des chefs de l'Association révolutionnaire des travailleurs industriels.

Le prix du Président de la République (100.000 francs) a été couru dimanche à Maisons-Laffitte. C'est Sardanapale, le vainqueur du Grand Prix qui a gagné encore cette course. Le total des prix gagnés par ce cheval qui appartient à M. de Rothschild s'élève à 970.970 francs.

Le grand prix de l'automobile (Circuit de Lyon) a eu lieu samedi : les 3 premiers prix ont été gagnés par les coureurs allemands : le 1^{er} Lautenschlager a couvert les 752 kilomètres 620 en 7 heures 8 minutes 18 secondes 2/5, soit une moyenne de 105 kilomètres 560 à l'heure.

La promotion de juillet d'officiers d'Académie et d'officiers de l'instruction publique paraîtra le mardi 14 juillet. On sait que cette promotion est exclusivement réservée aux membres de l'enseignement.

Le détenu Georges Brière a tenté de tuer à la prison de Fontevault le gardien François Laurent, et lui a fait vingt blessures à la tête avec une pointe. C'est un autre détenu qui protégea le gardien.

En bouclant la boucle, à Saumur, l'aviateur Legagneux est tombé dans la Loire et s'est tué.

CAUSERIE

A propos des baux à ferme

On vient de reprendre à la Chambre un rapport fait au cours de la précédente législature sur la proposition de M. Ernest Lamy, tendant à établir l'obligation d'un congé dans les baux à ferme sans durée limitée. On sait que le Code civil a établi au point de vue du congé, une différence entre les baux de maisons et les baux à ferme sans limitation de durée.

L'article 1736 décide que le bail sans écrit ne cesse qu'après un congé donné suivant l'usage des lieux.

Bien que figurant dans une section qui établit les règles communes à tous les baux, cet article ne s'applique qu'aux baux de maisons.

En parlant des baux sans écrit, le Code civil entend les baux sans durée limitée.

L'article 1775 s'exprime ainsi : « Le bail des héritages ruraux quoique fait sans écrit, cesse de plein droit à l'expiration du temps pour lequel il est censé fait, selon l'article précédent. »

Or l'article 1774 présume que le bail d'un fonds rural est fait pour le temps nécessaire au preneur pour recueillir tous les fruits de l'héritage affermé. Cet article cite deux exemples : le bail d'un fonds sur lequel tout se récolte au bout d'un an, comme un pré ou une vigne lequel est censé fait pour autant d'années qu'il y a de récoltes.

Le bail d'un fonds rural sans durée limitée cesse donc de plein droit dès que tous les fruits ont été recueillis, sans qu'il y ait lieu de donner congé.

Comment expliquer cette différence entre les baux de maisons et les baux à ferme ?

Les juriconsultes en ont fourni plusieurs motifs.

Quoi qu'il en soit de ces explications, la situation du preneur dans un bail sans durée limitée est toute différente suivant qu'il se trouve en ville ou à la campagne.

En ville, celui qui veut mettre fin à son bail doit dénoncer un congé ; à la campagne, pour les héritages ruraux, c'est celui qui veut prolonger son contrat qui doit faire sommation à l'autre partie d'avoir à lui déclarer si elle entend prolonger ou non le bail après la récolte des fruits.

Les inconvénients d'un pareil système sont manifestes. Ils pourraient être évités et la loyauté serait rétablie dans le bail à ferme sans durée limitée si les parties étaient obligées de se donner réciproquement congé avant l'expiration de leur contrat. C'est dans cette idée que M. Ernest Lamy et plusieurs de ses collègues avaient déposé leur proposition tendant à modifier l'art. 1775 du Code Civil. La Commission avait émis un avis favorable.

Le principe du congé étant admis, il s'agissait d'en fixer le délai et le point de départ. Le délai d'un an a paru correspondre le mieux à la nature du bail à ferme. Il faut que les parties soient prévenues de leurs intentions un temps suffisamment long pour que le fermier soit en état de préparer les terres s'il reste dans la ferme, ou de trouver une nouvelle exploitation s'il sort et pour que le propriétaire au cas du départ du preneur, puisse traiter avec un nouveau fermier. Ce délai est d'ailleurs celui qui a été fixé par l'article 1748 du Code civil.

Nous demandons que le congé soit donné un an au moins avant le terme fixé par l'usage des lieux comme étant celui où les fruits ont été récoltés.

La coutume a fixé partout des époques d'entrée en jouissance, qui sont basées sur la nature des cultures et le genre des travaux des différentes régions. Tous les intéressés sont au

courant de ces usages. Si par exemple, l'usage est de changer de ferme à la Saint-Michel ou à la Saint-Martin, le congé devra être donné un an avant la Saint-Michel ou la Saint-Martin. Si le congé n'a pas été dénoncé dans ce délai, un nouveau bail se formera et la durée en sera déterminée par l'article 1774 du Code civil.

On propose de décider que le congé devra être donné par écrit, quelle qu'en soit la forme, non pas que l'état soit nécessaire pour la validité du congé, mais seulement pour en établir la preuve. C'est ainsi que le congé pourrait être prouvé par l'aveu.

Les auteurs de la proposition avaient proposé de ne pas l'appliquer aux baux en cours. La commission a pensé qu'il y avait lieu de ne tenir compte que des droits acquis et de faire des dispositions transitoires l'objet d'un paragraphe spécial.

Pour les baux ayant moins d'un an à courir au moment de la promulgation de la loi, il ne serait pas juste d'appliquer les nouvelles dispositions puisque les parties se trouveraient dans l'impossibilité de s'y conformer.

Mais pour les baux qui doivent encore durer plusieurs années, ce qui existe dans les régions où les terres sont cultivées par assolements, rien n'empêche le congé d'être donné dans le délai d'un an établi par ce nouveau texte. Aussi, la Commission propose-t-elle de n'appliquer la disposition qu'aux baux en cours qui auront plus de deux ans à courir au moment de la promulgation de la loi.

C'est dans l'intérêt de l'agriculture et pour apporter plus d'esprit de justice dans les rapports du bailleur et du fermier que la Commission de la réforme judiciaire propose d'adopter une réforme déjà opérée dans beaucoup de législations étrangères.

Jean LALOY.

CHRONIQUE LOCALE

7^e Régiment d'Infanterie

Sous ce titre, nous lisons dans l'Union Républicaine :

N'ayant pas été invité nous ne pouvons rendre compte de la fête de jeudi, fête annoncée dans notre dernier numéro à la demande de l'autorité militaire.

Le public, tenu trop éloigné, a été très mécontent. Aux dispositions prises, il a semblé en effet que la fête n'était organisée que pour 5 à 6 douzaines de privilégiés.

L. M.

Nous nous associons pleinement aux observations de notre confrère : du reste, ces observations nous les avions présentées l'année dernière à l'occasion d'identiques fêtes.

Nous trouvons étrange cette façon de traiter la population cadurcienne qui ne cesse de manifester ses sympathies aux troupes de la garnison.

Elle pourrait peut-être trop vite avoir assez de cet ostracisme et le prouver. Qui sera responsable de cette situation ?

Certes, qu'on ne pense pas qu'en observations précèdent du regret de n'avoir pas reçu d'invitation à la fête militaire.

Non, l'ennui de faire un compte rendu, suffisait à nous éloigner de ces sortes de spectacles.

Que les privilégiés s'en délectent, nous n'y voyons aucun inconvénient : mais, comme ces spectacles se passent, sur la place Thiers, il

semblerait logique que la population pût en profiter.

Au surplus, au sujet des cartes d'invitation, les organisateurs de la fête auraient pu être plus aimables, plus reconnaissants envers la presse, parce que :

1° L'annonce de la fête a été publiée par les journaux ;

2° On est venu, de la part des organisateurs de la fête, au Journal du Lot pour nous prier de vouloir bien leur céder de grandes feuilles de carton qui étaient nécessaires pour un décor quelconque — carton qu'on ne trouvait nulle part !

Le Journal du Lot a offert gracieusement les quelques kilogrammes de carton, mais nous attendons encore un simple remerciement !

Ne manifestons-nous pas ainsi d'intentions tout à fait bienveillantes pour une fête militaire que M. le colonel Reibell, un officier de grande valeur mais qui ne laissait pas commander des sous-ordres, a su le premier organiser et à laquelle il associait la population civile ?

La population civile n'a plus le droit d'être satisfaite de la façon dont elle est traitée.

LOUIS BONNET.

Votes de nos sénateurs

Sur l'article 7 de la loi de finance, ainsi conçu : « Il est établi un impôt général sur le revenu », nos sénateurs ont voté Pour.

Le Sénat a adopté par 224 voix contre 52.

Lycée Gambetta

La distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta, aura lieu dimanche 12 juillet, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Jules Combarieu, Inspecteur d'Académie à Paris, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Cahors.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Labry, professeur de première.

Collège de Filles

La distribution des prix aux élèves du Collège de jeunes filles de Cahors, aura lieu le dimanche 12 juillet, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot.

Encouragement au Bien

Dans la liste des récompenses décernées par la Société nationale d'Encouragement au Bien, dont la réunion a eu lieu dimanche au Trocadéro, nous relevons les noms suivants de nos compatriotes :

Médailles d'honneur : MM. Auguste Maroufin, adjudant de gendarmerie à Cahors ; Hippolyte Entraigues à St-Sozy et Mlle Nouaud, à Figearc.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Imbert étudiant en médecine à la faculté de Bordeaux, fils de notre ami et compatriote M. Auguste Imbert, commis principal des Postes à Périgueux, vient d'être reçu définitivement pour le P. C. N. supérieur avec le n° 1 et la mention bien.

Toutes nos félicitations au jeune lauréat.

Avis de mutations foncières

Les Contribuables sont prévenus que le Contrôleur des Contributions directes recevra les déclarations de mutations foncières les 11 et 13 juillet 1914 de 7 heures du matin à 4 heures du soir à la mairie de Cahors (salle du Cadastre).

Police des marchés

M. le Maire de Cahors vient de prendre l'arrêté suivant relatif à la police des marchés :

Le Maire de la Commune de Cahors, Vu les articles 91 et suivants de la loi du 5 Avril 1884.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 1910 qui prescrit la création d'un marché marchant de première main.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires pour éviter l'accaparement des denrées par des courtiers ou revendeurs dont les manœuvres ont pour résultat de fausser les cours et d'augmenter la cherté de la vie.

Considérant qu'il est juste aussi de prendre toutes mesures utiles pour encourager le producteur à approvisionner le marché, et notamment de lui faciliter la vente rapide de ses denrées et de lui permettre de regagner sa culture sans perdre un temps précieux.

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}. — Il est créé à Cahors un marché de première main.

Article 2. — Le marché se tiendra en face de la porte principale de la Cathédrale, sur le carré E qui sera exclusivement réservé aux agriculteurs vendant directement leur production, à l'exclusion de tous revendeurs ou revendeuses qui se tiendront sur le carré B.

Les propriétaires vendant en gros se tiendront sur le côté Nord Est du carré et ceux ou celles qui vendent au détail, se tiendront sur le côté Sud.

Article 3. — Sont qualifiés revendeurs ou revendeuses tous ceux qui vendent les denrées ne provenant pas exclusivement de leurs terres. Toutefois les revendeuses à la commission, qui se tiennent dans le carré A ne sont pas considérées comme revendeuses.

Article 4. — Le marché de première main se tiendra de 4 heures du matin à 6 heures du matin en été, et de 6 heures à 8 heures en hiver. L'hiver sera compté du 15 octobre au 15 avril, et l'été du 15 avril au 15 octobre.

Art. 5. — Après six heures en été et huit heures en hiver les agriculteurs ne devront vendre qu'au détail et seulement aux particuliers à l'exclusion des courtiers et revendeuses à qui tout achat ou tentative d'achat sont interdits et cela jusqu'à dix heures du matin.

Après dix heures ils pourront vendre librement de nouveau en gros et en détail jusqu'à midi.

Art. 6. — Les jours de foire ils pourront vendre toute la journée, en se soumettant aux règles prescrites ci-dessus jusqu'à midi.

Art. 7. — Les vendeuses à la commission, mandataires des producteurs directs et placés dans le carré A sont soumises aux mêmes prescriptions et jouissent des mêmes droits que les agriculteurs placés dans le carré E.

Art. 8. — Les propriétaires vendeurs de volailles se tiendront à l'avenir sur le carré C du côté des immeubles qui sont à l'Ouest de ce carré.

Art. 9. — Le présent arrêté sera applicable quatre jours après sa publication.

Art. 10. — M. le Commissaire de Police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire de Cahors : Docteur PIERRE DARQUIER.

Le Préfet : CECCALDI.

Octroi

Par arrêté préfectoral, M. P. Augustin Valadié est nommé agent auxiliaire de l'octroi de Cahors.

Plantations de tabac

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés que l'inventaire des plantations de tabac dans la commune de Cahors commencera le 10 juillet courant.

La répartition des classes

Au 1^{er} octobre 1914, les vingt-huit classes mobilisables seront réparties comme suit :

Armée active : 1914, 1913, 1912. Réserve de l'armée active : 1911, 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901.

Armée territoriale : 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894.

Réserve de l'armée territoriale : 1893, 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887.

En permission aux frais de la « princesse »

Une bonne nouvelle pour les pioupioux : le ministre de la guerre désire que les soldats éloignés pendant trois ans du foyer familial puissent, au cours de leur service militaire, aller embrasser leurs parents ; mais beaucoup de jeunes soldats sont en garnison dans des villes très éloignées de leur pays d'origine, et tous ne peuvent pas supporter les frais d'un voyage coûteux.

Ces pauvres diables resteront-ils trois ans sans revoir leur famille ? Non.

Le Ministre de la guerre vient de charger les services financiers de son ministère de rechercher les voies et moyens nécessaires pour que les militaires en garnison à une grande distance de leur « patelin » soient chaque année envoyés en permission chez eux aux frais de l'Etat.

Aviron Cadurcien

Nous rappelons que c'est ce soir, mardi 7 juillet, qu'aura lieu à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli), la réunion des membres de l'Aviron Cadurcien.

Ordre du jour :

Fête du 14 juillet. Régates du 19 juillet.

Le Président, MANHIABAL.

Au violon

Le nommé F.-P., 59 ans, Conseiller municipal d'une commune voisine, s'était rendu lundi à l'audience correctionnelle où, pensait-il, devait être appelée une affaire dans laquelle il était intéressé.

Mais apprenant qu'elle n'était pas inscrite au rôle, F.-P., alla voir M. le Procureur de la République qui lui donna toutes les raisons qui justifiaient le renvoi de l'affaire.

Ces raisons-là ne suffirent pas à F.-P. : il protesta, cria, fit du bruit ; il réclama la justice.

Mais F.-P., venait de faire un déjeuner copieux qu'il avait abondamment arrosé dans les cafés. Le tapage devint insupportable. Un gendarme intervint alors et tout doucement l'entraîna F.-P. hors du Palais, puis le conduisit au bureau de police où on l'enferma au violon.

F.-P., fut relâché dans la soirée.

Procès verbaux

L'agent Courréjoux a dressé contravention contre Mme Marceline Lurguie, âgée de 38 ans, épouse Marty, revendeuse de légumes, pour avoir acheté des denrées avant l'heure assignée.

Hier lundi, à six heures du matin, l'agent Mayzen, de service au marché, a dressé procès-verbal à Mme Julie Arnal, épouse Ilbert, revendeuse, âgée de 51 ans,

tuosité que vous lui soupçonniez...

— Oh ! Robert ! que de douces émotions vous me procurez, que de joies vous me faites entrevoir lorsque vous m'aimez, lorsque je vous aurai vaincu de l'impossibilité qu'il y a pour vous de vous soustraire à mes avances.

Robert, maintenant, ne tremblait plus. Il croyait n'avoir plus rien à redouter de Diane qu'il voulait par les bons sentiments ramener dans les sentiers de l'honneur. Il ignorait le passé de Diane et faisait appel à sa conscience. Il espérait attendrir un cœur neuf, jeune, que le mariage avait à peine effleuré de son aile et qu'un premier amour avait exalté jusqu'au délire !

Ah ! s'il avait connu ou seulement soupçonné ce passé avec son long cortège de chutes !

Ce fut lui qui, avec un courage remarquable, entreprenant la conversion de l'épouse adultère, prit les mains de Diane et s'assit à ses côtés. Il la contempla quelques secondes, cherchant à surprendre les idées qui s'abritaient sous le masque de cire qui s'effrita à sa vue.

Il la sermonna comme on fait à un enfant :

— Diane, dit-il, voulez-vous me permettre une tentative ? Voulez-vous que j'essaie de vous faire réintégrer le droit chemin que vous étiez sur le point d'abandonner ?

pour avoir acheté des haricots verts dans un carré du marché où ne doivent se tenir que les propriétaires.

Arrestation

Nous avons appris que le jeune E. F., le précoce cambrioleur qui s'introduisit chez M. Dubernet et lui déroba des timbres-postes et cambriola l'échope de M. Chazarenc, cordonnier, dans laquelle il enleva une paire de chaussures, vient d'être retrouvé et mis en état d'arrestation à Mont-de-Marsan.

Le jeune cambrioleur ne tardera pas à être conduit à Cahors et mis à la disposition de M. le juge d'instruction.

Arrondissement de Cahors

Saint-Martin-Labouval

Certificat d'études. — Vendredier 2 décembre, a eu lieu à Limogne, chef-lieu de canton, l'examen du certificat d'études sous la présidence de M. Doumère, inspecteur primaire.

Les deux écoles laïques de Saint-Martin-Labouval ayant présenté six candidats, dont trois garçons et trois filles, tous ont été reçus.

Nous sommes heureux d'adresser à leurs dévoués maîtres, M. et Mme Vidieu, nos bien sincères félicitations.

Luzech

Curieux phénomène. — Avant-hier, vers 19 heures, au moment où les promeneurs se trouvaient encore dehors, un phénomène assez curieux attira leur attention.

Parmi les nuages qui venaient du Sud-Ouest, une vaste leur rouge se reflétait sur l'un d'eux à tel point que l'on aurait facilement cru à un lointain incendie.

Par moments se succédaient comme des jets de flammes sur toute l'étendue du ciel qui se trouvait derrière le Pech de la Ville, et donnait ainsi un aspect assez bizarre à ce nuage.

Ce phénomène se reproduisit pendant l'espace d'une vingtaine de secondes à peine.

Grézels

Bureau de bienfaisance. — La commission administrative du bureau de bienfaisance s'est réunie à la mairie, dimanche dernier, à quatre heures du soir, sous la présidence de M. Molinié, maire.

La commission dresse la liste des indigents qui sont au nombre de quatre, et décide qu'une distribution de 82 kilogrammes de pain leur sera faite à l'occasion du 14 juillet.

Cette distribution aura lieu à la mairie.

Adjudication. — Dimanche dernier, à cinq heures du soir, a eu lieu à la mairie de Grézels, en présence du conseil municipal et de M. l'agent voyer cantonal, l'adjudication des travaux pour la construction d'une citerne sur la place de l'Eglise.

M. Léonce Boudet, de Touzac, entrepreneur, a été déclaré adjudicataire au prix du devis pour la somme de 650 francs.

Arrondissement de Figearc

Figearc

Tribunal correctionnel. — Audience du 4 juillet. — Marguerite Pélaudeix, veuve Neuviale, 57 ans, marchande ambulante, sans domicile fixe, originaire de Sauvlat (Haute-Vienne), huit jours de prison, pour mendicité et infraction à la loi du 16 juillet 1912.

— Le tribunal reçoit ensuite la pres-

— Oui, si vous m'aidez ainsi que je le désire.

— Soyez raisonnable et écoutez-moi... Dans un laps de temps relativement très court, je vais vous quitter pour aller je ne sais où par exemple... Voulez-vous que nous fassions un pacte, voulez-vous que nous puissions nous revoir sans avoir à rougir l'un de l'autre, que nous conservions notre estime, bien préférable, je vous le certifie, à la tendresse coupable que nous pourrions éprouver l'un pour l'autre ?

Suivez bien mon raisonnement. Supposez un instant que je cède à vos prières et que je succombe à la tentation. Croyez-vous vraiment que je pourrais revoir Juliette et lui parler d'amour ? Je me sens incapable de pareille félonie, d'avance je recule devant semblable mensonge. Il me semble que de votre part la contrainte sera aussi cruelle, que vous éprouverez les mêmes scrupules, et que, de toutes façons, nous serons obligés de fuir, de disparaître, afin de cacher le rouge de notre front.

— Fuir ? Mais je ne vous demandé pas autre chose.

Quelle serait désormais notre existence ? Montrés du doigt, cités devant le tribunal de l'opinion publique, nous ne tarderions pas à éprouver d'amers regrets.

(A suivre).

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIOT

DEUXIÈME PARTIE

III

Brusquement, instinctivement, Robert se dégagea, quoique partiellement étourdi :

— Non, non, fuyez ? Je ne veux rien de vous ! Ce serait lâche, indigne de moi !... Avez pitié...

La face de l'amoureuse se contracta.

— Avez-vous pitié de moi, dit-elle durement.

— Avouez que nos situations n'ont rien de semblable...

— C'est possible, mais cela m'importe peu...

— Cependant...

— Sachez que j'ai juré de vous avoir à moi, tout à moi, à moi seule...

— Vous avez fait, je le crains, un serment inutile...

— Ne le croyez pas. Car j'ai une autre corde à mon arc. Je ne vous ai dévoilé qu'une partie de mes projets.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Celle que vous connaissez, c'est la manière douce, qui n'a pas l'air de vous convaincre, mais j'ai conservé en réserve la manière forte, et devant celle-là je suis certain que vous reculerez.

— Est-ce une menace ?

— Si vous m'y obligez, je ne me ferai aucun scrupule, sachez-le, pour recourir aux moyens violents... Vous l'aurez voulu.

Mais c'est un plan infernal, que vous préparez ?

— Il ne tient qu'à vous d'éviter toutes ces horreurs.

— Et... quelles sont-elles ?

— Oh ! c'est très simple... quoique cela ressemble un peu à du chantage.

— Ai-je bien entendu ? Du chantage ?... Mais de quelle folie, de quel vertige êtes-vous prise ?

— Je ne suis ni folle ni atteinte de vertige, mais pour vaincre votre obstination je suis résolue aux pires extrémités. Je dirai bien haut...

— Que direz-vous ?

— Que je suis votre maîtresse, que vous m'avez détournée de mes devoirs à la suite d'une cour assidue, d'une défense désespérée...

— Oh ! quel tissu d'infamie !

— Des mots, pas autre chose...

— Pouvez-vous croire que l'on accordera quelque créance à vos insinuations malveillantes ?

— Mais assurément... On est tou-

jours porté à croire au mal. Je provoquerai un véritable scandale sans me soucier des éclaboussures. Tout le monde souffrira, non désir n'obtiendra pas satisfaction immédiate, mais du moins j'aurai porté la désolation et le déshonneur dans cette famille, vous mettant personnellement dans l'impossibilité de vous unir à celle que vous aimez, car elle ne consentira jamais à ramasser les reliefs de la somptueuse table d'amour à laquelle je lui dirai que nous nous sommes voluptueusement assis.

Effrayé des paroles qu'il entendait, des menaces qui pouvaient être mises à exécution, de la passion qu'il avait inspirée à la jeune femme, Robert resta sans voix durant quelques instants.

Derechef, elle voulut lui saisir les mains et l'attirer à elle, mais il se recula vivement.

— Vous le voyez,

tation de serment de M. Maurice Joublin, nommé gendarme à cheval, à Lacapelle-Marival.

Teyssieu

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que notre jeune compatriote Mlle Valentine Landy, élève de l'école primaire supérieure de St-Céré vient d'être reçue au brevet élémentaire. Nos félicitations.

Etat-civil du mois de juin. — Décès 1, Pressouyre Marie, épouse Meyniel; Mariage 1, Philippe Maviel avec Reysent Julia.

Saint-Sulpice

Concours de tir. — Favorisé par un temps splendide le concours de tir du 28 juin organisé par la Société intercommunale du tir « Les Francs-tireurs de St-Sulpice » a été magnifiquement réussi. C'est un succès sans précédent pour le vaillant directeur de la Société : 500 tireurs environ y ont pris part. Voici les lauréats du concours de tir à 300 mètres avec le fusil Lebel.

Championnat du Lot : M. Galey, percepteur à Cajarc, officier de réserve, directeur de la Société de tir Pro Patria à Cajarc, déjà champion du Lot en 1913, a fait le maximum de 100 points avec 5 balles; viennent ensuite avec 90 points : MM. Auguste Duffour, de Marcihac, cavalier au 19^e régiment de dragons à Castres; 3^e Fernand Hugo, de Brégnac; 4^e Maurice Personne, commis de culture des tabacs à Marcihac; 5^e Prat, caporal au 7^e d'infanterie.

Ont obtenu des prix avec 80 points : 6^e François Cassary, de St-Sulpice; 7^e Granon, commis de culture des tabacs à Toirac; 8^e André Marcenac, maître d'hôtel à Marcihac; 9^e Paul Delmas, à Marcihac; 10^e Joseph Francoual à Larnagol; 11^e Louis Lacroix, caporal au 7^e d'infanterie; 12^e Magné, maire de St-Sulpice.

Les lauréats suivants ont fait un total de 70 points : 13^e Gustave Falguère, maire de Marcihac; 14^e Garrigues, de St-Sulpice; 15^e A. Rougeyrolles, de St-Sulpice; 16^e Louis Delmas, de St-Cirq-Lapopie; 17^e Terret, employé des tabacs à Marcihac; 18^e L. Vigeon, à St-Sulpice; 19^e Vignes, à Sauliac; 20^e Capmas, à Sauliac; 21^e Touza Armand, à Sauliac.

Le champion du Lot a reçu en outre de son diplôme un magnifique prix offert par M. Loubet, le sympathique sénateur de Figeac; le 2^e lauréat s'est vu décerner le prix offert par M. le Dr Larnaudie, le dévoué conseiller général du canton de Cajarc; le 4^e lauréat s'est vu décerner le joli prix offert par M. Bécays, le vaillant député de Figeac. M. Cassary de St-Sulpice a reçu le prix offert au meilleur tireur de St-Sulpice par le marquis d'Ebrard, de St-Sulpice du Roccal.

Résultats du concours de tir réduit à 12 mètres (carabine Lebel) :

1^{er} Léon Lacroix, de St-Sulpice; 2^e Sylvain Beulaquet, à Reyrevignes; 3^e Joseph Francoual, à Larnagol; 4^e J. Pierre Francoual à Sauliac; 5^e Alfred Pezet, à Larnagol; 6^e G. Balagayrie, à Bédur; 7^e Antonin Auguier, à Reyrevignes; 8^e Justin Pezet; 9^e René Bécays, au collège Champollion, à Figeac; 10^e Raymond Nadal à Marcihac; 11^e Mouilhérat, à Cajarc; 12^e Rémy Rigouste, à Sauliac.

A tous les lauréats, nous adressons nos plus vives félicitations.

L. D.

Bagnac

Foire du 3 juillet. — Cette foire a conservé sa renommée habituelle. Le temps pluvieux et couvert a permis aux cultivateurs et aux commerçants locaux et régionaux d'y venir en grand nombre. Voici les cours pratiqués sur les marchés suivants :

Foirail. — Bœufs de labour, de 1,000 à 1,250 fr. la paire; vaches de travail, de 620 à 750 fr.; bœufs gras, de 38 à 42 fr. les 50 kilos; veaux de lait, de 0,95 à 1 fr. 15 le kilo; taureaux d'Auvergne, de 300 à 450 fr. la paire; agneaux pour la boucherie, de 45 à 60 fr. pièce; brebis de troupeau, de 30 à 60 fr. pièce.

Porcs. — Marché animé. Nourrains, de 15 à 55 fr. pièce; porcelets, de 18 à 25 fr. pièce; porcs gras, de 54 à 58 fr. les 50 kilos.

Au marché. — Même cours qu'au marché précédent; à signaler seulement une baisse sur les œufs et sur les petits pois : œufs, 0 fr. 95 et 1 fr. la douzaine; petits pois, 0 fr. 25 le kilo.

Pas d'accidents à signaler.

Lunau

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal s'est occupé du règlement du budget supplémentaire de 1914. Les comptes du Receveur municipal ont été approuvés et le budget s'est soldé par un excédent de recettes. Conformément aux instructions préfectorales le budget primitif de 1915 a été ajourné au mois d'octobre.

Bédur

VULGARISATION DES PLANTES MÉDICINALES DU DÉPARTEMENT DU LOT (Suite)

Bardane de la famille des Composées; noms vulgaires : glouteron. En patois : Tira-peou, Lampourda, Caou-d'asse.

Description. — Racine épaisse, longue, fusiforme, quelquefois rameuse brune en dehors, blanche en dedans, spongieuse, ridée, un peu amère. Tige de 60 centimètres à 1 m 40, robuste, droite, sillonnée, rameuse, couverte de petits poils, souvent rougeâtre, feuilles toutes pétiolées, blanchâtres en dessous, inégalement dentées ou sinuées; les supérieures plus petites; fleurons purpurins, graines brunes tachées de noir; aigrette roussâtre.

Propriétés, Usages. La racine de Bardane est très sudorifique, dépurative et diurétique. Comme sudorifique, sa réputation paraît fondée, elle réussit contre les dartres et la syphilis. Elle peut remplacer la Salsepareille que nous envoie l'Amérique intertropicale et qui coûte fort cher. Ce qui paraît certain c'est qu'un médecin Péna, guérit Henri III de la syphilis, en lui faisant prendre une décoction de Bardane et de Séné dans du vin blanc. Le roi avait été traité auparavant sans succès par ses médecins ordinaires. Nul doute que le rhumatisme et la goutte chronique soient efficacement combattus par cette racine à condition de prolonger le traitement. Le Dr Devade de Gien prétend que la Bardane conjure les effets de la morsure de la vipère : « On prend les feuilles qu'on pile dans un mortier ou un vase solide, on y ajoute un peu d'eau pour en extraire tout le suc. Ce suc est donné par cuillerée à soupe toutes les 10 minutes, et quand on voit que l'enflure diminue, on éloigne les prises de manière à n'administrer le remède que toutes les 3 ou 4 heures. En même temps on lave la plaie avec le même liquide. » C'est un remède bon marché et toujours sous la main, en attendant de voir un médecin qui sûrement guérira le malade avec des injections hypodermiques de serum du Dr Calmette de Lille.

Récolte. — Sa racine se récolte au mois d'octobre, on la coupe par rouelle et on la fait promptement sécher à l'étuve. Il faut rejeter les racines qui sont ligneuses. On peut la récolter en tout temps pour l'employer fraîche.

Préparations, doses. — Décoction (racines) 20 à 60 grammes par litre d'eau. Pour cataplasme (feuilles pilées ou cuites) peu importe la quantité.

Habitat. — Elle est commune dans toute la France, sur le bord des routes, les lieux incultes et stériles, autour des vieilles maisons.

Léopold BOUTARIC.

Une fortune dans le ventre d'un ruminant. — Dimanche matin Louis Vaysse, du mas de Surgues de notre commune était en train de tondre son troupeau de moutons, avec M. Couderc cantonnier qui l'aidait dans ce travail.

Avant de commencer cette opération Louis Vaysse déposa, dans un lieu peu sûr son gilet avec un porte-monnaie contenant huit cents francs en billets de banque et quelques pièces d'or. Quand notre propriétaire voulut reprendre son vêtement il constata la disparition de sa petite fortune. Les moutons ou les deux chèvres qui complétaient le troupeau avaient mangé les billets de banque, mais non la monture du porte-monnaie. Ne pouvant immoler tout le troupeau, notre ami, jura mais un peu tard, qu'il ne laisserait plus dorénavant son argent à la portée des ruminants.

B. L.

Livernon

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études ont eu lieu le 6 juillet. 24 candidats y ont pris part; 18 ont été définitivement reçus.

Nécrologie. — Mme veuve Carbone, âgée de 82 ans a succombé lundi matin après une très longue maladie.

M. Delpech, cultivateur âgé de 67 ans est mort samedi 4 juillet.

Aux deux familles éprouvées nous offrons nos condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Enseignement. — Notre compatriote, M. Chapou, maître d'études à l'école primaire supérieure professionnelle d'Alais (Gard), vient de subir avec succès les épreuves du professorat dans les écoles professionnelles. Félicitations.

Abattoirs. — Il a été abattu pendant le mois de juin : 14 bœufs, 47 veaux, 63 moutons et 30 porcs, donnant un poids total de viande nette de 11.350 kilos.

Le Vigan

Etat-civil du mois de juin. — Naissance : Une fille.

Décès : Cécile Farganel, épouse Viguié, 29 ans, du bourg. — Pierre Serres, cultivateur, 71 ans, à Janis.

Gramat

Conseil municipal. — Réunion à la mairie dimanche prochain 12 courant à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Session de mai.

Passage de troupes. — Le 23^e régiment d'artillerie en garnison à Toulouse allant faire des tirs sur le territoire de la commune de Couzou cantonnera à Gramat du 28 juillet au 3 août.

Du 28 au 30 juillet, l'effectif sera de : 28 officiers, 72 sous-officiers, 720 brigadiers et canonniers, 530 chevaux.

Du 31 juillet au 3 août, l'effectif sera de : 37 officiers, 106 sous-officiers, 870 brigadiers et canonniers, 530 chevaux.

Lavergne

Réponse à une adresse. — En réponse à une adresse de félicitations envoyée par la majorité radicale du Conseil municipal de Lavergne à M. L. J. Malvy ministre de l'intérieur, M. Momméjac maire a reçu la lettre suivante :

Mon cher Maire,

J'ai été très sensible aux félicitations que vous avez bien voulu m'adresser au nom du Conseil municipal de Lavergne.

Je vous prie d'être auprès des élus de votre commune, l'interprète de mes plus vifs remerciements et de leur renouveler l'assurance de mon dévouement.

Recevez, etc.

L. J. MALVY.

Gignac

Etat-civil du mois de juin. — Décès : Michel Barre, des Genestes. — M. Pechméze, du Masset.

Lamothe-Fénelon

Tabacs. — M. Bouillet, commis de culture dans notre commune depuis douze ans, passe sur sa demande à la résidence de Douelle (Lot).

Nous ne voulons pas laisser partir ce fonctionnaire sans lui exprimer le regret que nous provoquent son départ; tout en remplissant très bien ses délicates fonctions, par son tact et l'aménité de son caractère il avait su créer de vives sympathies.

Tout nos souhaits de bienvenue à son remplaçant M. Landes.

Quatre-Routes

Foins. — Les fenaisons battent leur plein et s'effectuent dans d'aussi bonnes conditions que possible.

Ecole. — La construction de notre école est en très bonne voie. On a dépassé la 1^{re} travée. Nous ne saurions trop remercier notre sympathique maire M. Gustave Delol, de hâter la construction d'un immeuble dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

LA HERNIE

LA NOUVELLE DÉCOUVERTE de M. A. CLAVERIE le Grand Spécialiste de Paris

La hernie a été longtemps considérée comme une infirmité incurable, mais les blessés ne doivent plus aujourd'hui souffrir de leur hernie depuis la belle découverte de M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris et depuis les perfectionnements nouveaux qu'il a dernièrement apportés à ses merveilleux appareils brevetés.

Grâce à une invention récente, il n'est pas de hernie qui résiste à l'action de ces incomparables créations. Son nouvel Appareil à ceinture renforcée et à pelote « NATURAL » permet aux personnes, même se livrant aux plus pénibles métiers, d'obtenir sans gêne la disparition des hernies les plus volumineuses et les plus glissantes.

La valeur inestimable de cette innovation vient d'être consacrée par un Grand Prix et une Médaille d'Or à l'Exposition de Gand 1913.

On sait que M. A. CLAVERIE a organisé depuis longtemps dans notre région des voyages réguliers pour permettre aux personnes souffrant de Hernies, Efforts, Descentes, etc., de profiter des avantages de sa méthode et d'échapper ainsi aux manœuvres des faux spécialistes.

Aussi nous conseillons vivement à nos Lecteurs de rendre visite à l'éminent Spécialiste qui recevra de 9 h. à 5 h., en donnant à chacun les conseils et renseignements désirés à :

Figeac, Vendredi 24 juillet, Hôtel des Voyageurs-Villa.

Gramat, Mardi 28, Hôtel de Bordeaux.

CAHORS, Mercredi 29, Hôtel des Ambassadeurs.

Le « Traité de la Hernie » par A. CLAVERIE et le « Livre d'Or » des preuves de guérison sont envoyés gratuitement et discrètement sur demande à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris.

Chronique agricole

Les animaux domestiques

Le troupeau mondial d'animaux domestiques se chiffre par 1 milliard 58 millions de têtes. Les Etats-Unis ont, en chiffres ronds, 23 millions de chevaux, 63 millions de bœufs, 52 millions de moutons, 60 millions de porcs. Le plus grand nombre de bœufs se trouve aux Indes Anglaises : 78 millions, et le plus grand nombre de moutons, en Australie, 92 millions.

Pour l'Europe, voici les chiffres : Chevaux : en Allemagne, 4 millions 300.000; en Autriche, 4 millions 200.000; en Angleterre, 2 millions 200.000; en Russie, 24 millions 790.000; en France, 3 millions 350.000.

Bœufs : 20.450.000 en Allemagne; 17 millions 800.000 en Autriche; 14 millions 800.000 en Angleterre; 37 millions 300.000 en Russie; 14 millions 500.000 en France.

Moutons : 5.800.000 en Allemagne; 13.500.000 en Autriche; 30.400.000 en Angleterre; 46 millions en Russie; 46 millions 500.000 en France.

Porcs : 21.800.000 en Allemagne; 14 millions 530.000 en Autriche; 4.250.000 en Angleterre; 12.500.000 en Russie; 9.800.000 en France.

En Algérie, le nombre des moutons est de 9.300.000; il y a 1.300.000 bœufs et 4.500.000 chèvres. Le total des animaux ainsi recensés est, pour le monde entier, de 91 millions de chevaux, 350 millions de bœufs, 490 millions de moutons, 65 millions de chèvres, 140 millions de porcs.

Bibliographie

Les Meilleurs Patrons et les Plus nombreux sont donnés par le PETIT ÉCHO DE LA MODE

Une semaine sur deux, il donne 2 ou 3 PATRONS DÉCOUPÉS gratuits Grandeur naturelle encartés dans le numéro. La semaine suivante il donne (en outre de la feuille de broderie décalquable) 4 MODÈLES INÉDITS en 4 TAILLES de PATRONS-PRIMES envoyés gratis et franco à chaque lectrice contre 1 bon à détacher du numéro et 1 timbre de 0 fr. 10 (pour le port). Coupe parfaite Exécution facile Choix abondant 0 fr. 10 En vente partout 0 fr. 10 7, rue Lemaignan, PARIS (XIV^e)

EN VENTE chez tous les Libraires et Correspondants du Petit Écho de la Mode et dans toutes les Gares.

Le GUIDE des CONVENANCES

Par LISELOTTE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDIAINS (REVUE et CORRIGÉE)

Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

Le Bébé. Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.
La 1^{re} Communion. Toilettes, soudeux, cérémonie, diner, etc., venir, ca.
Le Mariage. Préliminaires, demande, fiançailles, corbeille, cadeaux, trousseau, devoir des invités, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.
Les Réceptions. La table, le service, de la maîtresse de maison. Bals, concerts. Rôle.
Le Jeu en famille, les Domestiques, les Visites.
Le Jour de l'An. Visites, tenue, cartes, le réveillon, les étrennes.
La Correspondance. Tous les cas sont étudiés, avec formules et modèles.
Le Deuil. Devoirs des parents, durée des deuil, questions d'étiquette. Succèsions.

Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et sa possession n'est pas dans toutes les familles.

Ce volume est vendu 0 fr. 90 seulement

Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orosi, éditeur, 7, rue Lemaignan, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n° 2145 du 4 juillet 1914.

Anthropologie Congolaise. Comment on mesure la radioactivité : un appareil à indications directes. Le télephoto multiple. Nouvelle lampe à incandescence. Les halos pléochroïques et l'âge de la terre. Académie des sciences. Le « Kinémoplastique ». Le chemin de fer électrique de Grenoble à Villard-de-Lans.

Ce numéro richement illustré con-

Compagnie des Chemins de fer du Midi

Service d'Auto-Cars dans les Gorges du Tarn

Les grands services d'Auto-cars de la « Route des Pyrénées » ne sont pas les seuls que la Compagnie des chemins de fer du Midi ait créés et doive inaugurer la saison prochaine. Portant ses efforts sur une autre région extrêmement pittoresque et trop peu connue de son réseau, celle des Gorges du Tarn, elle vient d'y organiser avec le concours de la Compagnie d'Orléans, pour la période du 15 Juin au 30 Septembre, des services d'Auto-cars qui, combinés avec les services automobiles de la Compagnie de P. L. M. permettront de se rendre en une journée de Mende à Millau en descendant la vallée du Tarn et parcourant ces gorges grandioses entaillées entre les gigantesques murailles du Causse de Sauveterre et du Causse Méjean. L'itinéraire de l'excursion sera le suivant :

Départ de Mende, 7 h. 30 : Col de Montmirat (1.042^m) 40 kilom. Archaïque petite cité de Florac-Ispagnac. Ruines de Castelbouc-Sainte-Enimie.

78 kilom. La Malène; le Cirque des Baumes; le Pas de Soucy, où le Tarn disparaît sous un cahos de blocs (Entre la Malène et le Pas de Soucy le trajet pourra se faire au gré du voyageur, soit en auto-car, soit en barque).

102 kilom. Le Rozier. Arrivée à 17 heures.

124 kilom. Millau. Arrivée à 19 heures ou, si le voyageur préfère coucher au Rozier, arrivée à 10 heures le lendemain matin.

A partir du Rozier les touristes peuvent aussi faire l'excursion de Mont Aigoual par les services d'Auto-cars de P. L. M.

tient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 20, boul. Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2170^e livraison (4 juillet 1914).

Filles de Proscrit (1793-1799), par Georges-G. Toudouze. Le chant des cascades. Le jardinage automobile, par Daniel Bellet. Les mauvaises écritures, par André Savignon. L'enfant des fées par Thérèse Jeanroy. La ligne et le grand tunnel du Loetschberg, par Daniel Bellet.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

EN VENTE PARTOUT

La Vie Heureuse

NOUVELLE SÉRIE

Paraissant 2 FOIS PAR MOIS LE 5 ET LE 20

L'ÉLEGANCE et LA MODE LES LETTRES et LES ARTS LES IDÉES et LES ACTES LA VIE PRATIQUE : TOUTE L'ACTUALITÉ FÉMININE

SUPERBE COUVERTURE en 3 COULEURS

50 CENTIMES

Destruction des insectes nuisibles

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Ecrire à Monsieur F. Guitel, Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le Pêcheur, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Les Châteaux de Touraine en automobile

Circuits au départ de Tours et de Blois

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de Touraine, la Compagnie d'Orléans a organisé, au départ de Tours les quatre circuits ci-après.

A. Tours, Loches, Montrésor, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 22 francs. Départ à 8 h. 45. Retour vers 18 h. 45.

B. Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 18 francs. Départ 8 h. 45. Retour vers 18 h. 30.

C. Tours, Chenonceaux (par la vallée du Cher), Amboise (par la pagode de Chanteloup), Tours. Prix par place : 13 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 11 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

Du 31 Mai au 13 Juillet inclus : Les lundi, mercredi et vendredi : Circuit A. Les mardi, jeudi et samedi : Circuit B. Lundi de Pentecôte : Circuit A.

HERNIES

Soyez attentifs ! Il y va de votre santé et même de votre existence. Vous portez un bandage qui laisse glisser et grossir vos hernies. Vous souffrez sans vous douter que l'intestin s'écrase sous votre bandage. C'est pourquoi je dis : soyez attentifs !!!

Vous pouvez mettre un terme à tout cela, si vous adoptez le nouvel appareil du grand spécialiste de Paris, M. GLASER. Cet appareil est le plus solide, sans ressort, sans sous-cuisse et sans caoutchouc. Par son emploi, des milliers de personnes ont été guéries.

En voici une preuve :

« Depuis 7 ans je souffrais d'une hernie épigastrique, lorsque je fus vu par et je ne le regrette point. « En effet vous m'avez vendu un appareil que je n'ai appliqué que le 1^{er} mai. Quinze jours après, ma hernie était parfaitement contenue et, aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que je suis complètement guéri. Je tiens même à ce que vous propagiez ce résultat, afin que ceux qui souffrent de hernies, puissent en faire leur profit.

Encore une fois merci :

Méric SIMON, éclusier, N° 15, à Montech (Tarn-et-Garonne).

En portant cet appareil jour et nuit pendant quelques mois, vos hernies seront immobilisées et disparaîtront. L'essai est fait gratuitement dans les villes ci-après :

CAHORS, le 11 juillet, Hôtel de l'Europe.

Gramat, le 12, Hôtel de Bordeaux-Dodera.

Decazeville, le 13, Hôtel de la Poste.

Figeac, mercredi 15, Hôtel des Voyageurs-Villa.

La brochure instructive est envoyée gratis sur demande à M. GLASER, 63, Boulevard Sébastopol, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 juillet 1914.

Le marché a été ferme; la reprise constatée samedi s'est accentuée.

La Rente française s'avance à 83,25 à la suite d'achats d'intervention nécessités par l'émission de demain. Le 3 1/2 nouveau est demandé aux environs de 92; les résultats valent 45 et 50 centimes.

On est mieux disposé dans le groupe des fonds d'Etats étrangers. L'Extérieure espagnole cote 87,87, l'Italien 95,55, le Turc 81,30 et le Serbe 79,05. Le Russe 3 0/0 1891 est à 72,75, le 5 0/0 1906 à 102,35, le 4 1/2 1909 à 98,70 et le Consolidé à 87,60.

Dans le compartiment des établissements de crédit, la Banque de Paris s'inscrit à 1.475, le Comptoir d'Escompte à 1.030, le Crédit Foncier à 876, le Crédit Lyonnais à 1.594 et la Société Générale à 766.

Parmi les chemins français, le Lyon vaut 1.532 et le Nord 1.695. Le Rio-Tinto est bien tenu à 1.747.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 6 Juillet 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	3.393			0,85	0,80	0,70
Vaches.....	1.743	657	623	0,82	0,76	0,65
Taureaux.....	340			0,76	0,72	0,65
Veaux.....	2.156	3.309	149	0,97	0,93	0,87
Moutons.....	12.649	11.595	1.138	1,15	1,07	1,00
Porcs.....	5.463	3.687		0,58	0,56	0,55

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, veaux et porcs, un peu plus facile sur les moutons.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête Nationale du 14 Juillet

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1914, la Compagnie d'Orléans rendra valables du mardi 7 au dernier train du lundi 20 juillet les billets Aller et Retour ordinaires, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 20 juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des populations des départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, du Lot et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Limoges, le vendredi 10 juillet, à 18 h. 17.

Il desservira les stations comprises entre : Chalus, Saillat-Chassenon, Limoges, Bellac, Lathus, Le Dorat, St-Sulpice-Laurière, St-Sébastien, Felletin, Guéret, Bourgneuf, Vieilleville, Eymoutiers.

Au retour, le départ de Paris-Austerlitz aura lieu, le jeudi 15 juillet, à 23 h. 02.

Prix des places aller et retour (Timbre-quitance de 0 fr. 10 c. non compris)

De Chalus, Rochechouart, Saillat-Chassenon, Saint-Ouen, Bellac, Eymoutiers, Limoges, Lathus, Magnac-

Laval, Le Dorat, Felletin, Busseau-d'Ahun, Guéret, Bourgneuf, Vieilleville, Saint-Sulpice-Laurière, La Clavière, Saint-Sébastien et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points. 2^e classe, 27 fr., 3^e classe, 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet, à 18 heures.

Facilités de circulation accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1914 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres aller et retour, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Mareshes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et

maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

L. MAURY

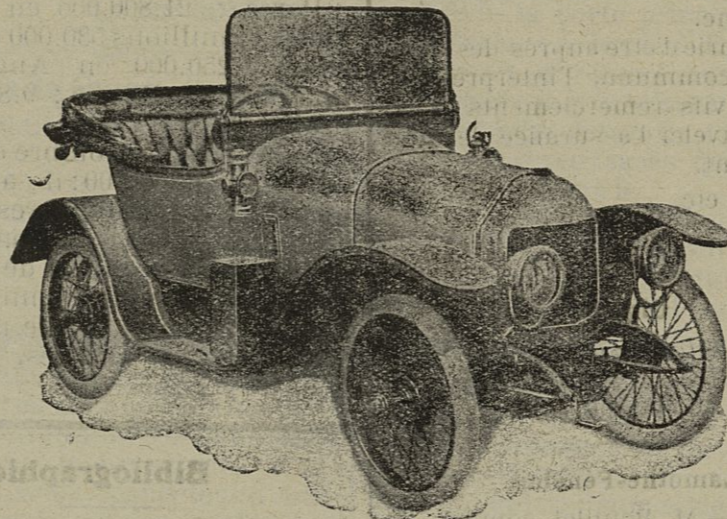
Ohrurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

SOCIÉTÉ MODERNE DE CAPITALISATION

Société anonyme pour favoriser l'ECONOMIE et l'EPARGNE par la Capitalisation; entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat. Capital: Un million de francs. Constitution de Capitaux par versements mensuels. Tirages mensuels et hebdomadaires d'amortissements anticipés garantis. Siège social: 77, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. On demande Agents et Inspecteurs.

LE ZÈBRE

La Voiturette la plus économique
4 fois plus vite que le cheval
Coûte 2 fois moins d'entretien



5 HP. Carrosserie Rotonde 2 places avec pneus, 3000 f. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : 4 centimes	6 HP. 4 cyl. carros. Torpédo 2 places avec pneus 4000 fr. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : 7 centimes	10 HP. 4 cyl. carros. Torpédo 4 places avec pneus 6300 fr. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : 12 centimes
---	--	--

Magasin d'Exposition
18, Boulevard Gambetta
CAHORS

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot - Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) -- CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue
POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.
La Phosphiode Garnal
et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'ÉTÉ (1914)

De Paris à Toulouse par Cahors

	789	8	1123	7005	121	23	35	1125
PARIS (Orsay) dép.	—	8 15	—	18 20	19	20	27	23 40
PARIS (Aust.) dép.	—	8 25	—	18 30	19 10	20 37	23 54	—
LIMOGES (arrivée)	—	14 2	—	23 53	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES (départ.)	3 16	14 12	—	0 00	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE (arrivée)	6 18	15 41	—	1 23	2 26	4 5	12 5	—
BRIVE (départ.)	6 45	15 48	—	1 29	2 32	4 14	13 10	—
Gignac-Cressensac	7 21	—	15 58	—	—	—	13 45	20 3
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 33	—	—	4 49	14 4	20 23
SOULLAC (dép.)	7 45	—	16 54	—	—	4 52	14 6	20 43
CAZOULÈS	7 53	—	17 2	—	—	—	14 14	20 52
Lamothe-Fénelon	8 9	—	17 18	—	—	—	14 30	21 9
Nozac	8 19	—	17 28	—	—	—	14 40	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	—	5 17	14 51	21 33
Saint-Clair	8 40	—	17 49	—	—	—	15	21 43
Dégagnac	8 51	—	18	—	—	—	15 11	21 55
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	18 11	—	—	—	15 22	22 7
Saint-Denis-Catus	9 13	—	18 23	—	—	—	15 33	22 19
Espère	9 22	—	18 33	—	—	—	15 42	22 30
CAHORS (arrivée)	9 35	17 18	18 46	2 53	4 2	5 53	15 55	22 41
CAHORS (départ.)	9 44	17 23	18 58	2 57	4 6	5 58	16 5	22 45
Sept-Ponts	9 54	—	19 8	—	—	—	16 15	22 57
Cieureac	10 8	—	19 22	—	—	—	16 29	23 11
Lalbenque	10 15	—	19 29	—	—	—	16 36	23 18
Causade	10 48	18	20 2	—	—	6 35	17 11	23 8
MONTAUBAN arr.	11 22	18 26	20 36	3 49	5 8	7 1	17 45	23 43
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	4 31	6	7 50	20	24 10

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1440-1128	1132 (*)	4	122	7006	700	1136	
TOULOUSE... d.	13	17	16	15	47	18	3	20	45	23 37
MONTAUBAN d.	13 49	18	8	16	35	19	59	21	31	0 27
Causade	—	18	30	17	14	20	42	21	54	—
Lalbenque	—	—	17	52	21	25	—	—	—	—
Cieureac	—	—	18	—	—	21	34	—	—	—
Sept-Ponts	—	—	18	11	21	46	—	—	—	—
CAHORS... arr.	14 45	19	7	18	19	21	54	22	32	1 23
CAHORS... dép.	14 49	19	14	18	29	5	50	22	37	1 27
St-Denis-Catus	—	—	18	44	6	4	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	—	—	18	57	6	19	—	—	—	—
Dégagnac	—	—	19	10	6	35	—	—	—	—
Saint-Clair	—	—	19	19	6	44	—	—	—	—
GOURDON	—	—	19	28	6	53	—	—	—	—
Nozac	—	—	19	55	7	10	23	19	—	—
Lamothe-Fénelon	—	—	20	19	7	19	—	—	—	—
CAZOULÈS	—	—	20	28	7	29	—	—	—	—
SOULLAC... a.	15 47	20	16	20	50	7	43	23	40	—
SOULLAC... d.	15 48	20	18	20	56	8	4	23	43	—
Gignac-Cressensac	—	—	21	24	8	36	—	—	—	—
BRIVE... a.	16 23	20	53	21	55	9	7	0	19	2 58
BRIVE... d.	16 28	21	2	—	—	9	25	0	25	3 5
PARIS... (A) arr.	23 45	5	—	—	—	19	5	8	47	10 32
PARIS... (O) arr.	23 54	5	10	—	—	19	15	8	56	10 41

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2^e et 3^e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS... dép.	6 3	9 40	12 40	19 21
Mercuès	6 17	10 4	12 54	19 37
Douelle (Arrêt)	6 21	—	12 58	19 41
Parnac	6 28	10 21	13 5	19 49
Luzech	6 34	10 30	13 11	19 55
Castelfranc	6 46	10 50	13 22	20 5
Prayssac (Arrêt)	6 49	—	13 25	20 12
Puy-l'Evêque	6 58	11 8	13 34	20 23
Duravel	7 5	11 20	13 41	20 30
Soturac-Touzac	7 13	11 32	13 49	20 38
Fumel	7 23	11 51	13 58	20 49
LIBOS	7 28	11 57	14 3	20 54
PARIS (Orsay)	22 55	—	5 10	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	20 27	19 50	23 40	10 9
LIBOS... dép.	12 20	7 48	15 16	21 3
Fumel	12 41	7 56	15 23	21 9
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 33	21 19
Duravel	13 8	8 13	15 40	21 26
Puy-l'Evêque	13 35	8 21	15 48	21 33
Prayssac (Arrêt)	13 42	8 29	15 55	21 40
Castelfranc	14 3	8 36	16	21 45
Luzech	14 20	8 47	16 10	21 55
Parnac	14 35	8 55	16 18	22 3
Douelle (Arrêt)	—	9	16 23	22 8
Mercuès	14 52	9 5	16 28	22 13
CAHORS... Ar.	15 13	9 19	16 42	22 25

De Cahors à Capdenac

CAHORS... dép.	7 6	13 31	18 29
Cabessut	7 15	13 40	18 40
Arcambal	7 26	13 51	18 49
Vers	7 35	14	18 57
Saint-Géry	7 44	14 8	19 7
Condouché	7 57	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie	8 4	14 28	19 24
St-Martin-Labouval	8 21	14 37	19 31
Calvignac	8 29	14 45	19 37
Cajarc	8 43	15 1	19 50
Montbrun	8 54	15 12	19 59
Toirac	9 4	15 22	20 7
Lamadelleine	9 17	15 36	20 18
CAPDENAC... Ar.	9 29	15 48	20 29
PARIS (Orsay)	22 55	5 10	8 43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	20 27	—	23 40
CAPDENAC... dép.	7 23	10 44	17 51
Lamadelleine	7 34	10 55	17 53
Toirac	7 44	11 5	17 55
Montbrun	7 52	11 13	18 4
Cajarc	7 4	11 22	18 16
Calvignac	8 14	11 32	18 27
Saint-Cirq-la-Popie	8 23	11 38	18 37
Condouché	8 30	11 45	18 46
Saint-Géry	8 36	11 51	18 53
Vers	8 48	12 2	19 10
Arcambal	8 53	12 7	1